

CHAPITRE III.—POPULATION*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.....	130	SECTION 10. CITOYENNETÉ.....	155
SECTION 2. MOUVEMENT DE LA POPULATION.....	145	SECTION 11. LANGUE PARLÉE ET LANGUE MATERNELLE.....	156
SECTION 3. ESTIMATIONS INTERCENSALES DE LA POPULATION.....	146	SECTION 12. FRÉQUENTATION SCOLAIRE.....	157
SECTION 4. POPULATION RURALE ET POPULATION URBAINE.....	147	SECTION 13. OCCUPATIONS.....	158
SECTION 5. RÉPARTITION SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....	148	SECTION 14. LOGEMENTS, MÉNAGES ET FAMILLES.....	158
SECTION 6. ÉTAT CIVIL.....	151	SECTION 15. AVEUGLES ET SOURDS.....	159
SECTION 7. ORIGINES.....	152	SECTION 16. RECENSEMENT DES PROVINCES DES PRAIRIES.....	159
SECTION 8. RELIGIONS.....	154	SECTION 17. INDIENS ET ESQUIMAUX DU CANADA.....	160
SECTION 9. PAYS DE NAISSANCE.....	154	SECTION 18. POPULATION DU MONDE.....	165

NOTA.—On trouvera face à la page 1 la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

La documentation accumulée à chaque recensement décennal du Canada, depuis la confédération en 1867 jusqu'à celui de 1951, le dernier, est un apport précieux à l'histoire démographique de la nation. Chaque décennie successive vient élargir ses cadres. Les analyses statistiques détaillées et les nombreuses monographies et études sur les différents aspects de la démographie et de l'agriculture font du recensement une des plus importantes mesures statistiques du progrès réalisé. L'historique du recensement est fait à la page 104 de l'*Annuaire* de 1947.

Aux termes de la constitution, la principale raison légale d'un recensement périodique est de déterminer la représentation à la Chambre des communes, représentation qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, est fondée sur la population (voir p. 53). Les subventions de tant par habitant, versées aux provinces, sont rectifiées chaque année d'après les estimations de la population fondées sur les chiffres du recensement. Aussi chaque personne est-elle réputée appartenir au lieu de sa résidence plutôt qu'au lieu où elle se trouve lors du dénombrement.

Cependant, si importante que soit cette répartition, le recensement national a de nos jours une utilité beaucoup plus grande. Grâce aux renseignements recueillis de la bouche même des gens, il constitue une mesure fidèle du progrès social et économique du pays et, partant, peut servir à la direction et à l'administration générale de la chose publique, des programmes de sécurité sociale et de rétablissement, etc.

A l'heure actuelle (juillet 1952), seuls les chiffres de base du recensement de 1951 sont connus; dans la mesure du possible, ils ont été résumés sous leurs rubriques respectives. Des renseignements plus complets et des études plus poussées paraîtront de temps à autre dans les publications consacrées au recensement.

* Révisé à la Division du recensement (démographie), Bureau fédéral de la statistique.